Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le 26/06/2023

Berger Levroult

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE

ID: 084-248400160-20230622-DEL2023_063-DE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres

Afférents au conseil communautaire : 33 En exercice : 33

Qui ont pris part à la délibération : 22

Pour: 32 Contre: 0 Abstention: 0 Séance ordinaire du 22 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux juin à dix-huit heures

Date de convocation Le 16 juin 2023 Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

Date d'affichage Le 16 juin 2023

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS: M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M., MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. LOUIS DRIEY, MME FRANÇOISE CARRERE, M. PATRICK PICHON, M. GEORGES BOUTINOT, M. VINCENT FAURE, MME DOMINIQUE FICTY, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M. ANDRE GUIGUE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FLORENCE GOURLOT

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER: MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. FABRICE LEAUNE A M. JULIEN MERLE, MME BRIGITTE MACHARD A MME FRANÇOISE CARRERE, M. MICHEL VIDAL A MME HERVE AURIACH, M. ROLAND ROTICCI A M. LOUIS DRIEY, MME GERALDINE ORTEGA A M. PATRICK PICHON, M. PASCAL CROZET A MME DOMINIQUE FICTY, MME JACQUELINE JOURDAIN A M. ANDRE GUIGUE, MME MARIE-JOSE AUNAVE A MME FLORENCE GOURLOT

ABSENT: M. JEAN-MICHEL MARLOT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Patrick PICHON

Délibération n°2023-063

Rapporteur : M. Julien MERLE

Demande de subvention à l'Etat au titre du Fonds vert pour les travaux en lien avec Le rapporteur expose :

la prévention des inondations
/ APPROBATION

Le dispositif gouvernemental Fonds vert, dispose d'un volet « prévention des inondations » qui, jusqu'à présent, a été peu sollicité dans le Vaucluse.

Dans ce cadre, la Communauté de communes envisage la création d'ouvrages de rétention, plus particulièrement sur le bassin versant du Rieu Foyro et à Sérignan-du-Comtat.

Le bureau d'études ERG Environnement (ex GEO Plus) a été sollicité pour fournir des notes techniques détaillées, ainsi que des coûts estimatifs pour la création de quatre bassins de rétention :

- Le premier à Uchaux, quartier la Martine, lieu-dit Le Creux, pour retenir les eaux du Rieu Foyro et du Valadas (coût estimé à 1,8 M€ HT);
- Le second à Piolenc, quartier Les Paluds, pour retenir les eaux du Rieu

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le 26/06/2023



ID: 084-248400160-20230622-DEL2023_063-DE

Foyro, de la Mayre Sableuse et de la Mayre Monteuse (coût estimé à 950 000 € HT);

- Le troisième à Sérignan-du-Comtat, à la confluence du Béal et de Pied Redon, pour retenir les eaux de la Soleyrade (coût estimé à 342 000 € HT);
- Le dernier à Sérignan-du-Comtat, quartier Saint-Marcel, pour retenir les eaux de la Ruade (coût estimé à 1,4 M€ HT),

Soit un coût total estimé à 4 492 000 € HT.

Le conseil communautaire est donc appelé à autoriser le Président à solliciter l'aide financière de l'Etat au titre du Fonds vert pour l'ensemble de ces travaux et à approuver le plan de financement y afférent, joint en annexe.

Délibération
n°2023-063
Demande de
subvention à l'Etat au
titre du Fonds vert pour
les travaux en lien avec
la prévention des
inondations
/ APPROBATION

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Autorise le Président à solliciter l'aide financière de l'Etat au titre du Fonds vert pour l'ensemble de ces travaux,

Approuve le plan de financement y afférent, joint en annexe,

Précise que la localisation de ces bassins pourra être modifiée après des études techniques et de faisabilité plus approfondies,

Dit que la recette sera inscrite au budget principal après notification, au chapitre 13 des recettes d'investissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le: 26/06/2023 Et notification

Du: 26/06/2023

Julien MERLE